



**Faits saillants**  
**Séance ordinaire du conseil des commissaires**  
**24 octobre 2018**

**Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :**

Vote tenu par scrutin  
secret – poste de  
président

**CC-181024-CA-0038**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin de tenir le vote par scrutin secret.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Dean Dugas, Stéphane Henley, Vicky Kaliotzakis, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi, Bob Pellerin, Melissa Wall
ABSTENTION :	Anne McMullon

Nomination à la  
présidence

**CC-181024-CA-0039**

ATTENDU QUE la présidente de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, Jennifer Maccarone, a été élue à l'Assemblée nationale du Québec;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 21 de la *Loi sur les élections scolaires*, tout membre de l'Assemblée nationale est inéligible à la fonction de commissaire;

ATTENDU QUE le poste de président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est maintenant vacant en raison de l'élection de M<sup>me</sup> Maccarone à l'Assemblée nationale;

ATTENDU QU'il est nécessaire de pourvoir le poste de président dans les 30 jours, conformément à l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU QUE l'article 3 de la *Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance* stipule que tout poste vacant de commissaire doit être pourvu par le conseil des commissaires de la façon prévue à l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a approuvé la résolution n° CC-181010-CA-0034 pour la publication d'un avis public d'appel de candidatures et que les candidats intéressés avaient jusqu'au 16 octobre 2018 pour soumettre leur candidature;

ATTENDU QUE l'avis public d'appel de candidatures a été affiché le 12 octobre 2018 dans les écoles et les centres et sur le site Web et la page Facebook de la commission scolaire et que les réponses des candidats intéressés ont été transmises à la directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim au plus tard le 16 octobre 2018, avant 12 h;

ATTENDU QU'un nouveau président doit être nommé au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2018;

ATTENDU QUE deux candidatures éligibles ont été reçues pour le poste de président;

ATTENDU QUE les candidats éligibles ont eu l'occasion de se présenter aux membres du conseil des commissaires et du comité de parents de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier lors d'une soirée spéciale le 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE les membres du comité de parents ont été consultés le 17 octobre 2018 et qu'ils ont fait part de leurs commentaires au conseil des commissaires;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite pourvoir le poste de président avant de pourvoir les postes de commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination de **M. Paolo Galati** comme président du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, en vigueur immédiatement après la prestation de serment le 24 octobre 2018;

ET QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier remercie toutes les personnes ayant posé leur candidature au poste de président.

**Adopté à la majorité des voix**

Destruction des bulletins de vote

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que les bulletins de vote soient détruits.

**Adopté à l'unanimité**

**CC-181024-CA-0040**

Vote tenu par scrutin secret – commissaire, circonscription électorale n° 8

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin de tenir le vote par scrutin secret.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Dean Dugas, Stéphane Henley, Vicky Kaliozakis, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi, Bob Pellerin, Melissa Wall
ABSTENTION :	Anne McMullon

**CC-181024-CA-0041**

Nomination d'un commissaire – circonscription électorale n° 8

ATTENDU QUE le poste de commissaire dans la circonscription électorale n° 8 est devenu vacant le 12 octobre 2018;

ATTENDU QU'il est nécessaire de pourvoir un poste de commissaire dans les 30 jours, conformément à l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU QUE l'article 3 de la *Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance* stipule que tout poste vacant de commissaire doit être pourvu par le conseil des commissaires de la façon prévue à l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a approuvé la résolution n° CC-181010-CA-0034 pour la publication d'un avis public d'appel de candidatures et que les candidats intéressés avaient jusqu'au 16 octobre 2018 pour soumettre leur candidature;

ATTENDU QUE l'avis public d'appel de candidatures a été affiché le 12 octobre 2018 dans les écoles et les centres et sur le site Web et la page Facebook de la commission scolaire et que les réponses des candidats intéressés ont été transmises à la directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim au plus tard le 16 octobre 2018, avant 12 h;

ATTENDU QUE deux candidatures éligibles ont été reçues pour le poste de commissaire dans la circonscription électorale n° 8 (Laval);

ATTENDU QUE les candidats éligibles ont eu l'occasion de se présenter aux membres du conseil des commissaires et du comité de parents de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier lors d'une soirée spéciale le 17 octobre 2018;

**CC-181024-CA-0042**

ATTENDU QUE les membres du comité de parents ont été consultés le 17 octobre 2018 et qu'ils ont fait part de leurs commentaires au conseil des commissaires;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite remercier toutes les personnes ayant soumis leur candidature au poste vacant de commissaire dans la circonscription électorale n° 8;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination de **M. James Di Sano** comme commissaire dans la circonscription électorale n° 8 (Laval), en vigueur immédiatement après la prestation de serment le 24 octobre 2018.

**Adopté à la majorité des voix**

Destruction des bulletins de vote

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que les bulletins de vote soient détruits.

**Adopté à l'unanimité**

**CC-181024-CA-0043**

Vote tenu par scrutin secret – commissaire, circonscription électorale n° 9

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin de tenir le vote par scrutin secret.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Dean Dugas, Stéphane Henley, Vicky Kaliozakis, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi, Bob Pellerin, Melissa Wall
ABSTENTION :	Anne McMullon

**CC-181024-CA-0044**

Nomination d'un commissaire – division électorale n° 9

ATTENDU QUE le poste de commissaire dans la circonscription électorale n° 9 est devenu vacant le 12 octobre 2018;

ATTENDU QU'il est nécessaire de pourvoir un poste de commissaire dans les 30 jours, conformément à l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU QUE l'article 3 de la *Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance* stipule que tout poste vacant de commissaire doit être pourvu par le conseil des commissaires de la façon prévue à l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a approuvé la résolution n° CC-181010-CA-0034 pour la publication d'un avis public d'appel de candidatures et que les candidats intéressés avaient jusqu'au 16 octobre 2018 pour soumettre leur candidature;

ATTENDU QUE l'avis public d'appel de candidatures a été affiché le 12 octobre 2018 dans les écoles et les centres et sur le site Web et la page Facebook de la commission scolaire et que les réponses des candidats intéressés ont été transmises à la directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim au plus tard le 16 octobre 2018, avant 12 h;

ATTENDU QUE deux candidatures éligibles ont été reçues pour le poste de commissaire dans la circonscription électorale n° 9 (Laval);

ATTENDU QUE les candidats éligibles ont eu l'occasion de se présenter aux membres du conseil des commissaires et du comité de parents de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier lors d'une soirée spéciale le 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE les membres du comité de parents ont été consultés le 17 octobre 2018 et qu'ils ont fait part de leurs commentaires au conseil des commissaires;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite remercier toutes les personnes ayant soumis leur candidature au poste vacant de commissaire dans la circonscription électorale n° 9;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination de **M<sup>me</sup> Anick Brunet** comme commissaire dans la circonscription électorale n° 9 (Laval), en vigueur immédiatement après la prestation de serment le 24 octobre 2018.

**Adopté à la majorité des voix**

Destruction des bulletins de vote

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que les bulletins de vote soient détruits.

**Adopté à l'unanimité**

**CC-181024-CA-0046**

États financiers 2017-2018

ATTENDU QUE la Loi sur l'instruction publique fait obligation à la commission scolaire de déposer, chaque année, ses états financiers;

**CC-181024-FR-0047**

ATTENDU QUE la firme Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L., a terminé la vérification des opérations financières de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'exercice se terminant le 30 juin 2018;

ATTENDU QUE les états financiers ont été présentés le 17 octobre 2018 aux membres du comité administratif;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique, un avis public a été donné le 22 août 2018;

ATTENDU QUE la commission scolaire a un excédent préliminaire de 5 090 096 \$;

ATTENDU QUE la commission scolaire a provisionné la somme de 2 721 800 \$ pour une action collective;

ATTENDU QUE les paramètres du budget ont été modifiés six fois au cours de l'année scolaire;

ATTENDU QUE la commission scolaire n'a pas pu faire une utilisation judicieuse des fonds, car les modifications ont été faites trop tard dans l'année scolaire;

ATTENDU QUE les états financiers 2017-2018, préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, démontrent ce qui suit :

Excédent accumulé au début :	6 802 485 \$
Exercice :	
Total des revenus :	168 697 316 \$
Total des dépenses :	166 329 020 \$
Excédent de l'exercice :	2 368 296 \$
Excédent accumulé à la fin :	9 170 781 \$

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du comité de vérification, les états financiers vérifiés 2017-2018 de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'exercice se terminant le 30 juin 2018 soient reçus par le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tels qu'ils ont été présentés par la directrice générale.

**Adopté à l'unanimité**

État des taxes scolaires  
qui restent dues

**CC-181024-FR-0048**

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve, conformément aux articles 339 et 340 de la Loi sur l'instruction publique, l'état des taxes scolaires qui restent dues au 18 octobre 2018 qui a été préparé par le directeur du Service des ressources financières pour la directrice générale et dont le montant s'élève à 6 389 704,48 \$.

**Adopté à l'unanimité**

Responsable de  
l'application des règles  
contractuelles –  
nomination d'un  
remplaçant

**CC-181024-FR-0049**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-161123-MR-0037, nommant la coordonnatrice du Service des ressources financières comme responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de nommer un nouveau RARC en raison de changements sur le plan des effectifs;

ATTENDU QUE cette responsabilité incombe à la commission scolaire;

ATTENDU QU'une présentation a été faite au comité administratif le 17 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination du secrétaire général comme responsable de l'application des règles contractuelles (RARC), en vigueur le 25 octobre 2018;

QUE le mandat du poste soit conforme à la loi;

ET QUE la présente résolution remplace la résolution n° CC-161123-MR-0037.

**Adopté à l'unanimité**

Règlement sur la  
délégation des fonctions et  
pouvoirs – limites  
financières

**CC-181024-CA-0050**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a approuvé la résolution n° CC-170628-CA-0110, approuvant les modifications aux limites financières prévues dans le règlement n° BL2008-CA-01: Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QU'il est maintenant nécessaire de modifier les limites financières contenues dans le règlement afin de tenir compte de la réalité actuelle de la commission scolaire;

ATTENDU QU'une présentation a été faite à la rencontre du comité administratif le 17 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation du comité administratif, que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications aux limites financières contenues dans le règlement n° BL2008-CA-01: Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

**Adopté à l'unanimité**

Politique sur l'usage du tabac, de l'alcool et des drogues en milieu de travail

**CC-181024-CA-0051**

ATTENDU QUE la *Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière* (projet de loi 157) est en vigueur depuis le 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE les commissions scolaires sont tenues d'élaborer un cadre régissant l'usage du cannabis sur les lieux de travail;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a déjà mis en place une politique sur l'usage du tabac;

ATTENDU QUE cette nouvelle loi intègre les dispositions de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* (chapitre L-6.2);

ATTENDU QUE la politique a été présentée le 17 octobre 2018 à la rencontre du comité administratif;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Bob Pellerin que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur la politique n° 2019-CA-25 : Politique sur l'usage du tabac, de l'alcool et des drogues;

ET QUE la consultation auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, de l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, de l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, du Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, des professionnels, de la CSN-S18 et du SEPB-Québec-FTQ, section locale 577, commence le 25 octobre 2018 et se termine le 23 novembre 2018.

**Adopté à l'unanimité**

Rapport annuel 2016-2017 de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier

**EC-181024-CA-0052**

ATTENDU QUE l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique* exige de toute commission scolaire qu'elle prépare un rapport annuel pour informer la population sur son territoire de ses activités;

ATTENDU QUE le rapport annuel proposé a été transmis à tous les commissaires le 15 octobre 2018 dans le but d'obtenir leurs commentaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation de la directrice générale, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte le rapport annuel 2016-2017, conformément au document n° SWLSB-2018/10/24-CA-002.

**Adopté à l'unanimité**

Plan d'engagement vers la réussite – modifications

**CC-181024-ED-0053**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180627-CA-0147 approuvant le plan d'engagement vers la réussite 2018-2022;

ATTENDU QUE le plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 a été soumis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour approbation;

ATTENDU QUE le MEES a étudié le plan d'engagement, a fait part de ses commentaires et a recommandé certains changements;

ATTENDU QUE le plan d'engagement a été présenté aux membres du comité pédagogique lors de leur rencontre du 3 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité pédagogique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les changements au plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 tel qu'il apparaît au document n° SWLSB-2018/10/24-CA-002.

**Adopté à l'unanimité**